

# LANTENAY INFOS

## Le mot du Maire

Avec l'arrivée de l'hiver, certains travaux ne pourront se faire cette année (fontaine, logement LA POSTE, maison forestière, sentier botanique).

Ils seront faits au printemps.

Je profite de cette tribune pour remercier les habitants qui déneigent, nettoient les caniveaux devant leur porte. Cela permet de débayer plus rapidement notre commune.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

➤ Pourquoi se lancer dans tel projet ?

En matière d'urbanisme, la commune est actuellement sous le régime de la carte communale : les demandes de permis de construire sont instruites au cas par cas par les services de l'État. Certains peuvent ainsi penser que leur terrain est constructible, alors qu'il n'en est rien. Il est devenu très difficile d'obtenir un permis de construire à LANTENAY.

Pour éviter une évolution anarchique du village, la commune a décidé de fixer un cadre urbanistique. L'extension des réseaux (obligatoire en cas de nouvelle construction) est à la charge de la commune et coûte environ 20 000 € pour 50 mètres linéaires ; le morcellement de la commune coûte donc cher à la collectivité.

Les orientations nationales ayant pour but de réduire la consommation de foncier, il faudra « remplir » les vides à l'intérieur du village et à réduire le nombre de logements vacants.

➤ Comment va s'articuler le projet ?

La société 2BR, qui a été choisie pour aider LANTENAY à réaliser son PLU, va dans un premier temps établir un diagnostic. D'ici 3 mois, elle aura analysé les potentialités économiques et démographiques de la commune, et réalisé un état initial de son environnement (paysage, type d'habitation, pression agricole, écologie, modes de déplacement, ...).

La municipalité devra ensuite débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document donnera les grandes orientations et les objectifs de la commune en matière d'urbanisation pour les 10 années à venir.

Il en découlera un zonage de l'ensemble de la commune :

- zones urbanisées (U)
- zones à urbaniser (AU)
- zones agricoles (A)
- zones naturelles (N)

Une fois cette procédure menée à son terme, la commune deviendra décisionnaire en matière d'urbanisme, dans le cadre fixé par le PLU.

➤ Des réunions publiques seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement du projet. Une enquête publique sera par ailleurs organisée avant l'approbation finale du PLU.

L'ensemble de la procédure devrait durer environ 3 ans.

## Cantine / garderie

A la demande des parents d'élèves, les 3 communes du RPI ont repris la gestion de garderie / cantine de LANTENAY.

Un investissement en matériel de 8 000 € a été nécessaire.

Dans le cadre de cette reprise, le personnel (Sylvie DELGADO) a été repris et complété pour satisfaire aux obligations de sécurité (2 personnes pendant le repas avec l'aide Aïda LAMEIARO).

En mairie, une heure par semaine a été confiée à Nathalie ESCUDERO pour assurer la gestion de ce service.

Les tarifs :

- Forfait de 2.20 € pour la garderie le matin et de 2.20 € le soir.
- Forfait de 6 € pour la cantine et la garderie le midi.
- Forfait semaine de 40 € pour un enfant inscrit à la garderie matin et soir et à la cantine 4 jours dans la semaine.

Des réductions existent pour les familles avec plusieurs enfants.

La fréquentation est bonne (20 enfants environ à midi, 10 le matin et 5 le soir), la qualité des repas et les quantités servies donnent satisfaction aux enfants et aux familles.

## Taxe d'assainissement

Elle est obligatoire, assujettie à la TVA et payée que par les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif (actuellement : une partie du TREMBLAY).

Les autres habitants payeront cette taxe une fois raccordés, lorsque les travaux d'extension du réseau auront été effectués.

Une taxe de raccordement, d'un montant de 2 000 € pour les nouvelles constructions et de 1 000 € pour les anciennes, devra par ailleurs être acquittée. Cette dernière sera prélevée une seule fois, au moment du raccordement.

Si cette taxe n'avait pas été mise en place, la commune n'aurait plus eu droit à aucune aide financière pour l'entretien et le développement de ses réseaux d'eau et d'assainissement.

Enfin, l'amortissement du réseau d'assainissement du Tremblay est payé par le Budget Général : ce réseau a donc été payé par tous les habitants de la commune (45 000 € de 2001 à 2006).

## Église



DING DANG DONG! Les cloches sont enfin réparées après de nombreux mois de problèmes techniques et plusieurs dépannages, pour un coût de 4 756 €

## Travaux

La zinguerie de la maison forestière et d'une partie du hangar ont été changés fin juin par la société TOURNIER.

Source de CHALEYRIAT : des travaux d'étanchéité ont été réalisés par Hervé BRUNET et Gérard PELISSON, suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé. Il reste à louer un turbidimètre pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur les 2 puits actifs restant.

## Pompiers : Fusion des CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégré)

En raison de la diminution des effectifs et des problèmes de formation, et face au risque de fermeture pure et simple, les communes d'OUTRIAZ et de LANTENAY, en accord avec les pompiers, vont fusionner leurs CPINI à la date du 01/01/2014.

Cela permettra d'accroître l'efficacité par la mise à disposition de plus d'hommes et de matériel.

Suite à plusieurs réunions et manœuvres communes des pompiers, il apparaît que les locaux d'OUTRIAZ seront plus adaptés (plus spacieux et surtout plus faciles d'accès).

Un seul maire peut gérer le nouveau CPINI OUTRIAZ-LANTENAY : il apparaît plus simple que la commune d'OUTRIAZ, propriétaire des locaux, en la personne de son maire en soit le gérant.

La commune de LANTENAY continuera à participer au financement et à l'équipement de nos pompiers par le biais d'une convention liant les deux communes.

Nous remercions l'ensemble des volontaires pour leur implication et leur engagement.

## Fusion des communautés de communes

La fusion se fera au 1 janvier 2014, avec prises de compétences durant le premier semestre.

Actuellement, les orientations seraient la prise de compétence sur les sujets suivants :

Production d'eau (sources jusqu'au réservoir).

Stations d'épurations jusqu'à la première maison raccordée.

Stade de foot.

Ordures ménagères.

Economie.

## Fromagerie



La municipalité envisage la rénovation du bâtiment de la fromagerie.

Dans cette optique nous avons consulté le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Ce dernier vient de nous faire parvenir ses projets :

- Projet 1 : Création d'une salle des associations au rez-de-chaussée et 3 appartements de type T3 et T4 à l'étage.
- Projet 2 : Création de 2 appartements T4 au rez-de-chaussée et 3 appartements de type T3 et T4 au premier étage. De plus le CAUE, envisage à plus long terme un aménagement extérieur vers le logement de la poste, avec des places de parking et éventuellement une salle des fêtes prévues pour 100 personnes.

La commune pourra s'appuyer sur cette étude dans la réflexion menée sur la réhabilitation de son patrimoine.

## Réforme des rythmes scolaires

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires sera très difficile à appliquer pour nos petites communes.

Par exemple, il faudra 2, voir 3 personnes par école pour encadrer les enfants.

Nous manquons aussi de locaux hors salle de classe.

Pour LANTENAY, les horaires périscolaires à confirmer seraient lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 H 30 à 09 H 00 et le vendredi de 15 H 30 à 16 H 30.

## Agenda

- Vœux du Maire : 19 JANVIER 2014 à 11 H 00 HALL DE LA MAIRIE